

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 09443 Numéro SIREN : 447 533 894 Nom ou dénomination : A B P

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2019 sous le numéro de dépôt 2175



20190021752017

DATE DEPOT : 14/01/2019

N° DE DEPOT : 2175

N° GESTION : 2003B09443

N° SIREN : 447533894

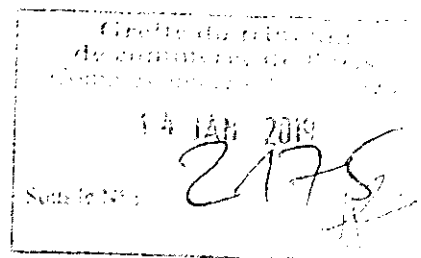
DENOMINATION : A B P

ADRESSE : 6 SQ VILLARET DE JOYEUSE 75017 PARIS

MILLESIME : 2017

.

AGENCE BABETTE POUGET
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 6 Square Villaret de Joyeuse
75017 PARIS
447 533 894 RCS PARIS



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter Le bénéfice de l'exercice s'élevant à 33 550 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	33 550 euros
Report à nouveau antérieur	88 919 euros

Affectation

Report à nouveau

Au report à nouveau, soit	-55 369 euros	
Totaux	-55 369 euros	-55 369 euros

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'N' followed by a dot.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

1) Les sommes distribuées après le 01 janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2016	0		
31 décembre 2015	0		
31 décembre 2014	0		

2) Les sommes distribuées à titre de dividendes avant le 01 janvier 2005 et bénéficiant de l'avoir fiscal se sont élevées à :

Exercice clos le	Dividende distribué	Avoir fiscal*	Revenu réel*
	0	0	0

* Nonobstant la suppression de l'obligation de mentionner les montants de l'avoir fiscal et des revenus réels, la présentation de ce tableau comporte ces deux colonnes pour une meilleure lisibilité des dividendes versés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La Gérance



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>AGENCE BABETTE POUGET</u>										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>6 SQUARE VILLARET DE JOYEUSE 75017 PARIS</u>											
SIREN		4 4 7 5 3 3 8 9 4									
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1 2		Durée de l'exercice précédent *				1 2	
Exercice N clos le <u>31/12/2017</u>											
ACTIF											
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	40 000	012		40 000				
		Autres *	011		016						
	Immobilisations corporelles *		028	6 528	030	6 528					
	Immobilisations financières * (1)		040	1 349	012		1 349				
	Total I (5)		011	47 877	038	6 528	41 349				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *									
		050		052							
	Marchandises *		060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		061		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	13 891	070	5 897	7 994				
		Autres * (3)	072	137	074		137				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	38 929	086		38 929				
	Charges constatées d'avance *		092		091						
Total II		096	52 957	098	5 897	47 060					
Total général (I+II)		110	100 834	112	12 425	88 409					
PASSIF											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120	7 500			
	Écarts de réévaluation						121				
	Réserve légale						126	750			
	Réserves réglementées *						130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *						131		132	122 900	
	Report à nouveau						131	(88 919)			
	Résultat de l'exercice						136	33 550			
	Provisions réglementées						140				
	Total I						142	75 781			
Provisions pour risques et charges						Total II	151				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						161				
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166	822			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :						169	5 871	172	11 806	
	Produits constatés d'avance						174				
Total III						176	12 628				
Total général (I + II + III)						180	88 409				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Pris de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1

du 3 approché
Gestio en ligne
à l'aide de

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2018

Formulaire obligatoire (article 922 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		AGENCE BABETTE POUGET		N° de l'exercice		Exercice N clos le	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		13		11/12/2017	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			20*		210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	21*		211			
		Services *		21*		218	58 873		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *					221			
	Subventions d'exploitations reçues					226			
	Autres produits					230	115		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	58 989		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock matières premières et approvisionnements *					240			
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	21 979		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	771	244	771		
	Rémunérations du personnel *					250			
	Charges sociales (cf. annexe 380)					252			
	Dotations aux amortissements *					251			
	Dotations aux provisions					256	1 642		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour imputations comptables à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		258		262	890		
Total des charges d'exploitation (II)						264	25 282		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	33 706		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294			
Produits exceptionnels (IV)						296			
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		317		300	156		
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	33 550		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	33 550	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39 + CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			321					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des emprunts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	156		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 230 septies D))		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44. services)	986		ZFU-TE (41. octies et octies A)	987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. services A)	985				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 41 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344				
	Créance due au report en arrière du déficit				346				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				635					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	352	33 706	354
Déficit col. 2									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables *		54 652		dont imputés sur le résultat :			33 706	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	370		372
Déficit col. 2									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2018

AGENCE BABETTE POUGET

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-CSD 2018

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	980	40 000	992		994		996		40 000			
	Autres	110		112		114		116					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	6 528	472		474		476		6 528			
Immobilisations financières	480	1 349	482		484		486		1 349				
TOTAL		490	47 877	492		494		496		47 877			

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	6 528	562		564		566	6 528		
TOTAL		570	6 528	572		574		576	6 528		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à IIS, 12,8 % pour les entreprises à IIR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Nature des immobilisations cédées, mises de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % 6	15 % ou 12,8 % 7	0 % 8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589	
		Plus-values taxable à 19 % 11	579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 49 terdecies)					591			
TOTAL					590	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01-8D.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : AGENCE BABETTE POUGET										Néant ☐ *																																																																																																																																		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																												
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																				
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																				
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																																				
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																																				
	Sur clients et comptes rattachés	650	4 255	652	1 642	654		656	5 897																																																																																																																																			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																																				
TOTAL		680	4 255	682	1 642	684		686	5 897																																																																																																																																			
<table border="1"> <tr> <td colspan="4">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="8">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Immobil. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td colspan="8">1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td colspan="8">2</td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td colspan="8">3</td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td colspan="8">4</td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencement amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td colspan="8">5</td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td colspan="8">6</td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td colspan="8">7</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td colspan="8">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									Dotations		Reprises										Immobil. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								Terrains	710		715		2								Constructions	720		725		3								Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4								Inst. générales, agencement amén. div.	740		745		5								Matériel de transport	750		755		6								Autres immobilisations corporelles	760		765		7								TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780							
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																								
	Dotations		Reprises																																																																																																																																									
Immobil. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																							
Terrains	710		715		2																																																																																																																																							
Constructions	720		725		3																																																																																																																																							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																																							
Inst. générales, agencement amén. div.	740		745		5																																																																																																																																							
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																																							
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																																							
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780																																																																																																																																							
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	54 652	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995																																																																																																																																				
Déficits imputés			983	33 706	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996																																																																																																																																				
Déficits reportables			984	20 946	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																																							
Déficits de l'exercice			860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129																																																																																																																																				
Total des déficits restant à reporter			870	20 946	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800																																																																																																																																				
VI DIVERS																																																																																																																																												
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																																				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380																																																																																																																																				
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																																				
Montant de la TVA collectée								374	11 453																																																																																																																																			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	2 214																																																																																																																																			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																																				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																																																				
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																																																				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI.

Désignation de l'entreprise:AGENCE...BABETTE...POUGET.....		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01./01./2017.. et clos le:31./12./2017		Données en nombre de mois 1 2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	58 873	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	58 873	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	115	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	1 505	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	17 570	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	2 904	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	890	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	22 869	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	36 119	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	36 119	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence	024	/ /	160 / /
Date de cessation		/ /	/ /
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2018

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C G I)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122017

SIREN

4 4 7 5 3 3 8 9 4

Dénomination de l'entreprise

AGENCE BABETTE POUGET

Adresse (voie)

6 SQUARE VILLARET DE JOYEUSE

Code postal

75017

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique POUGET Prénom(s) ELISABETH
 Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 250
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 6 Voie SQUARE VILLARET DE JOYEUSE
 Code Postal 75017 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique POUGET Prénom(s) DANIEL
 Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 250
 Naissance: Date 19/05/1941 N° Département 37 Commune JOYE LES TOU Pays france
 Adresse : N° Voie chateau de bellefontaine
 Code Postal 77940 Commune FLAGY Pays FRANCE

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.